

Charte de Terres Vivantes

La Charte définit les missions de l'association :

1- Soutenir des projets :

- Favoriser la création d'activités rurales respectueuses de l'environnement
- Permettre l'installation ou le développement de lieux respectueux de l'environnement
- Soutenir les porteurs de projets souhaitant s'inscrire dans une démarche de respect de l'environnement,
- Développer les petites fermes existantes afin d'éviter l'agrandissement disproportionné des exploitations agricoles
- Favoriser la transmission de la terre et des savoir-faire en assurant leur continuité
- Privilégier les initiatives qui s'appuient sur les potentiels, les savoirs et les savoir-faire locaux.

2- Encourager des dynamiques collectives :

- Mettre en relation les différents acteurs : porteurs de projets, agriculteurs retraités agricoles, consommateurs
- Favoriser les circuits courts de distribution entre consommateurs et producteurs d'un même territoire (Boutique de producteurs, marchés paysans, AMAP...)
- Créer des solidarités entre le rural et l'urbain, entre tous les milieux socioprofessionnelles sans discrimination d'âge, de sexe ou de race
- Mutualiser et partager des outils, des financements, des expériences.

3- Sensibilisation et formation :

- Encourager les collectivités locales à considérer comme essentiel la présence d'agriculteur dans l'aménagement du territoire
- Sensibiliser les élus des territoires à la création d'activité agricole et rurale par le biais de formation, de communication et de rencontres
- Fournir à toutes les collectivités des expériences qui puissent être la base d'évolutions des règles et des pratiques
- Donner les moyens aux porteurs de projet, agriculteurs, consommateurs de se former et d'échanger